

Milit. ind. parlem. 3368. W. H.  
Contol. N. 3368. W. H.  
Au Département Militaire.

23.9.63.

P. B. G.

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE.

A GENÈVE, LE 26 OCTOBRE 1863.

### SOCIÉTÉS DE SECOURS

INTERNATIONALES ET PERMANENTES POUR LES  
MILITAIRES BLESSÉS EN TEMPS DE GUERRE.



S. E. Monsieur le Comte d'Eulenburg, Ministre de l'Intérieur de Prusse, a fermé solennellement le *Congrès de Statistique de Berlin* Samedi 12 Septembre.

Dans cette séance, le Congrès, qui avait été nanti du sujet de la formation des *Sociétés internationales et permanentes de secours pour les Militaires blessés en temps de guerre*, a pris une résolution entièrement favorable à ce projet.

M. Henry Dunant, de Genève, l'auteur de « *Un Souvenir de Solferino* », qui, comme on le sait, a proposé la formation de ces sociétés, avait été délégué par le Comité de Genève, pour assister au Congrès, et il a présenté au nom de ce Comité une convocation pour une *Conférence internationale* sur ce sujet spécial, qui aura lieu à Genève, le

26 Octobre. Cette proposition avait été remise à la 4<sup>e</sup> section du Congrès, composée en partie de médecins militaires, pour qu'elle en fit un rapport à l'Assemblée générale. Ce rapport a été très-sympathique à cette question; et le rapporteur de la 4<sup>e</sup> section, qui se trouvait être justement M. le Docteur Basting, chirurgien-major des Pays-Bas, traducteur de « *Un Souvenir de Solférino* », et qui connaissait à fond le plan proposé, l'a développé à l'Assemblée et a invité les membres du Congrès à se rendre à la conférence de Genève le 26 Octobre.

Les conclusions de la 4<sup>e</sup> section ont été adoptées à l'unanimité avec des marques de vive approbation.

En conséquence de l'accueil favorable fait à son plan dans le Congrès de Statistique, le Comité de Genève propose, en outre du projet de Concordat :

1<sup>o</sup> Que chaque Gouvernement de l'Europe daigne accorder Sa Protection spéciale et Son haut Patronage au Comité général national qui doit être créé dans chacune des capitales de l'Europe, et qui sera composé des personnes les plus honorables et les plus estimées.

2<sup>o</sup> Que ces mêmes Gouvernements déclarent que désormais, le *personnel médical militaire* et ceux qui en dépendent, y compris les *secoureurs volontaires reconnus*, seront regardés comme personnes *neutres* par les puissances belligérantes.

3<sup>o</sup> Que, en temps de guerre, les Gouvernements s'engagent à faciliter les moyens de transport du personnel et des provisions charitables que ces Sociétés enverront dans les pays envahis par la guerre.

Enfin, le Comité de Genève désire que la Conférence Internationale étudie et discute les moyens de réaliser cette œuvre éminemment humanitaire et philanthropique tout en respectant les lois, les habitudes et les usages des différentes nations de l'Europe.

Il désire également que la Conférence examine comment, dans une lutte entre grandes puissances, on pourra porter les secours les plus efficaces sur le théâtre de la guerre, pour les ressortissants de l'une et l'autre armée, en évitant soigneusement toute idée d'espionage et tout ce qui serait en dehors du but spécialement charitable et chrétien de cette œuvre excellente.

Le Comité de Genève espère donc que les Gouvernements de l'Europe voudront bien donner à leurs délégués à cette Conférence, les instructions nécessaires à ces divers égards.

Le Secrétaire du Comité de Genève

J. HENRY DUNANT.

Berlin, le 15 Septembre 1863.

*An den Herren eidg. Oberparlament  
Zuerich.  
Bern 23. Sept. 1863.*

*H. D.*